



**COMMISSION EUROPÉENNE**  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Directeur général

Bruxelles, le  
[Art 4.1 (b) - privacy] agri.ddg2.c.4(2013)3307930  
(b)

**Sujet: Notification des indicateurs économiques du CNIEL**

[Art 4.1 (b) - privacy]

Le 25 avril 2013, la Direction Générale de la Commission Européenne chargée de l'agriculture et du développement rural a reçu votre notification soumise conformément à l'article 177 bis du règlement (CE) n ° 1234/2007 sur les accords, décisions et pratiques concertées dans le secteur du lait et des produits laitiers.

Suite à l'examen de la pratique notifiée et des renseignements complémentaires reçus de votre part le 18 juillet 2013, les services de la Commission n'ont pas d'autres commentaires ni d'objections à formuler à l'égard de la pratique proposée.

Cette dernière n'est donc pas déclarée incompatible avec les règles de l'Union.

Sauf information contraire de votre part, les documents que vous avez fournis sur le sujet ne sont plus considérés comme confidentiels.

Veillez agréer, [Art 4.1 (b) - privacy], l'expression de mes salutations distinguées.

[Art 4.1 (b) -  
privacy]

Jerzy PLEWA

Copie: Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche PARIS

[Art 4.1 (b) - privacy]

[Art 4.1 (b) - privacy]

Centre national interprofessionnel de l'économie laitière  
42, rue de Châteaudun FR - 75314 Paris cedex 09

[Art 4.1 (b) - privacy]